

## ADMINISTRATION

### AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

AFSSAPS  
Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé

**Décision DG n° 2009-132 du 8 juin 2009 portant nomination d'expert  
auprès du groupe d'experts pour l'évaluation des produits sanguins labiles**

NOR : SASM0930617S

Le directeur général de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé,  
Vu le code de la santé publique, cinquième partie, et notamment les livres II et III ;  
Vu la décision DG n° 2005-09 du 6 janvier 2005 portant création d'un groupe d'experts pour l'évaluation des produits sanguins labiles à l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé ;  
Vu la décision DG n° 2005-10 du 6 janvier 2005 portant nomination au groupe d'experts pour l'évaluation des produits sanguins labiles ;  
Vu la décision DG n° 2009-23 du 4 février 2009 portant nomination d'experts auprès du groupe d'experts pour l'évaluation des produits sanguins labiles,

Décide :

#### Article 1<sup>er</sup>

M. Jouet (Jean-Pierre) est nommé expert auprès du groupe d'experts pour l'évaluation des produits sanguins labiles, à titre complémentaire pour l'année 2009.

#### Article 2

Le directeur de l'évaluation des médicaments et des produits biologiques est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la santé.

Fait à Paris, le 8 juin 2009.

*Le directeur général,*  
J. MARIMBERT